

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – 2026-2027

PREAMBULE

L'école de danse A Contretemps est une école de danse gérée par Annabelle Regnaut-Milazzo professeur diplômée d'Etat qui en assure les cours et la gestion administrative.

Le siège de l'entreprise ainsi que le studio de danse sont situés au 12 rue Sainte Geneviève à Clermont-Ferrand, immatriculée sous le n°805 165 487 00036 (ci-après, « A CONTRE TEMPS »).

L'école de danse A Contretemps propose des cours de danse modern jazz, Classique, barre stretching, éveil et initiation pour les enfants et les adultes.

Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par l'école de danse A Contretemps (ci-après les « Prestations ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur.

Les présentes conditions générales seront signées (cas d'une inscription sur place ou par courrier décrite aux Articles 1.3 et 1.4.2) ou acceptées électroniquement sans réserve (cas d'une inscription en ligne décrite à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son responsable légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription à l'école de danse A Contretemps.

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. DISPOSITIONS GENERALES

L'école de danse A Contretemps propose plusieurs formats d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés
- Inscription à la carte : pour les cours de barre au sol stretching et barre classique stretching uniquement (cartes de 12 cours ou à l'unité)

1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

Le premier cours d'essai est gratuit après cet essai, l'inscription est obligatoire.

L'élève dispose d'un cours d'essai gratuit sur le mois de septembre uniquement ensuite les cours d'essai à l'unité seront payant.

A la suite de ces 2 séances d'essai vous vous engagez pour l'année. Si le cours ne convient pas à l'élève, l'élève ou son représentant légal a 4 jours calendrier pour signaler qu'il souhaite se désister de son engagement annuel après ses deux séances d'essai. Pour cela, la procédure suivante doit être respectée : L'élève doit envoyer sa demande par email, avec comme titre d'email le mot ANNULATION (en lettre capitale). Sans réponse de la part de l'école au bout de 2 jours, l'élève ou son représentant légal doit appeler l'école au numéro suivant : 06 jusqu'à joindre un Responsable et lui confirmer son désistement. Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année est réputé confirmé et approuvé par l'élève ou son représentant légal, et le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans recours possible.

1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

Lors des permanences organisées en début d'année (première semaine de septembre) au studio de danse

- Le formulaire d'inscription en ligne dûment renseigné
- Le ou les chèques à l'ordre de A Contretemps - EIRL Annabelle REGNAUT-MILAZZO
- Le règlement complet en espèces
- le règlement en chèque vacances ANCV complet ou partiel dûment rempli
- Un justificatif de tarif réduit: une attestation de scolarité Post bac pour les étudiants
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse

1.4. INSCRIPTIONS A DISTANCE

1.4.1. Inscription en ligne

L'élève peut s'inscrire en ligne. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web www.viviarto.com de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Les informations demandées à l'élève lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une inscription sur place ou par courrier.

1.4.2. Inscription par courrier

Dans le cas où l'élève choisi de s'inscrire par voie postale, son inscription ne sera prise en compte par l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO

qu'après réception au siège de l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO: 12 rue Sainte Geneviève 63000 CLERMONT-FERRAND

- Les présentes Conditions Générales complétées et signées par l'élève en double exemplaire. L'élève pourra télécharger et imprimer les Conditions Générales depuis le site Internet de l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO.
- Le formulaire d'inscription rempli et signé par l'élève. L'élève peut télécharger et imprimer le formulaire d'inscription depuis le site Internet de l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO
- Le chèque, ou dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, les chèques correspondant au montant du ou des cours choisis à l'ordre de A Contretemps - EIRL Annabelle REGNAUT-MILAZZO.

Tout dossier incomplet pourra être refusé par l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO.

ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION

Toute inscription sur place et par courrier est définitive et irrévocable. L'élève ne dispose d'aucun droit de rétractation.

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées à l'Article 5 (Politique de remboursement) ci-après.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1. TARIFS

Nombre d'heure de cours par semaine	TARIF ANNUEL
45 MIN	270 €
DE 1H À 1H15 par semaine	375 €
de 1H30 à 1H45 par semaine	480 €
de 2H à 2H15 par semaine	530 €
de 2H30 à 2H45 par semaine	550 €
de 3H à 3H15 par semaine	575 €
de 3H30 à 3H45 par semaine	590 €
de 4H à 4H15 par semaine	600 €
de 4h30 à 4h45 par semaine	615 €
de 5h à 5h15 par semaine	625 €
de 5h30 à 5h45 par semaine	630 €
Forfait illimité à partir de 6h par semaine	635 €
FORFAIT 6H COURS PARTICULIERS SOLO CONCOURS	150 €
COURS PARTICULIERS DUO MARIAGE	50€/H
CARNET DE 12 TICKETS BARRE AU SOL BARRE CLASSIQUE	200 €
COURS À L'UNITÉ BARRE AU SOL BARRE CLASSIQUE	20 €
ADHÉSION & FRAIS DE DOSSIER	20€ ADHÉSION OBLIGATOIRE POUR TOUT ÉLÈVE INSCRIT AU COURS DE DANSE ENCAISSÉ DÈS L'INSCRIPTION

3.2. PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

3.2.1 Paiement des Cours d'Essai

Les cours d'essai sont gratuits dès lors qu'ils sont effectués dans la période du mois de septembre lors des Portes ouvertes de rentrée. Passé ce délai ils deviennent payant et peuvent être réglés soit en ligne via la plateforme de réservation Viviarto, CB en ligne ou SEPA ainsi que par chèque ou en espèces à remettre au professeur au début du cours sans quoi il ne pourra pas y participer.

3.2.2. Paiement de l'inscription aux Cours annuels

- Paiement en une fois
- Paiement en plusieurs fois: En 3 mensualités (tous les 2 mois ou en 10 mensualités facilité de paiement possible seulement pour les inscription faites jusqu'en novembre)
- Modes de paiement proposés : Chèques, espèces, chèques ANCV, Prélèvement SEPA, Carte Bancaire

3.2.3. Paiement des cours à la carte

- Paiement en une fois
- Paiement en plusieurs fois: En 3 mensualités (tous les 2 mois)
- Modes de paiement proposés : Chèques, espèces, chèques ANCV, Prélèvement SEPA, Carte Bancaire

3.2.4. Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'élève.

Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité.

L'école de danse A Contretemps aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'élève.

Sans préjudice de ce qui précède, l'école de danse A Contretemps pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT COURS / REGLEMENT INTERIEUR

TENUE & HYGIÈNE DES COURS

Chacun se devra d'avoir une tenue correcte et adaptée à la danse. Les élèves sont tenus d'avoir une tenue spécifique à la pratique de la danse. Elle varie selon la discipline et est décidée par le professeur en début d'année. Cette tenue est obligatoire.

Pour toutes les disciplines, les bijoux, chewing-gum ou bonbons et téléphones portables sont interdits. Tout élève se présentant à son cours sans respecter ces règles se verra dans l'obligation de n'assister au cours qu'en tant que spectateur.

PONCTUALITE ET HORAIRE

Chaque participant se devra d'avoir une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres élèves sous peine d'exclusion définitive, sans remboursement.

Le respect de l'heure est le respect de tous.

Les élèves s'engagent à être ponctuels.

Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu.

Le professeur n'est responsable de l'élève que pendant l'heure de cours qu'il lui dispense. De ce fait pendant les temps d'attente, veuillez respecter le calme et le silence pour ne pas perturber les cours.

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à regarder les cours de danse.

L'inscrit ou son représentant légal, s'engage à être présent à tous les cours. Toute absence doit être préalablement annoncée par email à ecolededanse.acontretemps@gmail.com au plus tard 24 heures avant la date des cours.

Pour toutes les séances, un total de six absences justifiées maximums est toléré par année, au-delà, nom de votre structure se réserve le droit de refuser sa participation au spectacle de fin d'année ou à tout autre représentation organisée par l'école et la Cie DansACT, et ce, sans remboursement de leur inscription.

L'école sera fermée pendant les vacances scolaire. Durant ces périodes de vacances scolaires, il vous sera proposé des cours et/ou des ateliers, stages payants avec des intervenants extérieurs.

L'école se réserve le droit de modifier ou d'annuler un cours ou stage en fonction du nombre d'inscrits.

Le paiement des cours collectifs est valable pour la saison de septembre à fin juin, soit 33 semaines de cours.

Les jours fériés ne seront pas rattrapés ainsi que les cours annulés pour cause d'intempéries (tempête de vent, neige ou canicule) indépendantes de la volontés des professeurs.

SÉCURITÉ

Nous encourageons les parents à veiller à la sécurité de leurs enfants nous ne pouvons être tenu responsables d'incident survenu en dehors de la salle de danse.

ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

L'inscription est annuelle. Toute année commencée est intégralement due. Lors de l'inscription les pièces suivantes sont à fournir : un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer la danse, une attestation d'assurance responsabilité civile.

Aucun remboursement ne pourra s'effectuer, hormis avec un certificat médical, pour cause de santé réelle, donné à l'école la semaine de l'arrêt. Dans ce cas seulement, le remboursement des cotisations se fera sur la durée de l'arrêt et pour 75% de la somme restante uniquement.

L'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, ou arrêt des prélèvements en cours et à venir (selon les modalités de paiement en 3 ou 10 mensualités, choisies lors de l'inscription par l'élève ou son représentant légal).

En cas de force majeure imprévisible et insurmontable (ex. confinement covid-19), les cours ne pouvant être assurés en présentiel seront assurés par visio ou vidéo et ne donneront lieu à aucun remboursement, en cours d'année puisqu'une continuité des cours est assurée.

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf en cas d'incapacité médicale à poursuivre l'activité ou de déménagement.

Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : nous prévenir sous 48h et nous envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption des cours.

Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité à l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO

L'élève est tenu de surveiller ses effets personnels lors des cours. l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles de cours.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

L'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive).

Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO.

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO, 12 rue Sainte Geneviève 63000 Clermont-Ferrand.

L'élève autorise l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO, à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui ainsi qu'à l'association Cie DansACT organisatrice du spectacle de fin d'année, des stages, masterclass et ateliers chorégraphiques proposés tout au long de l'année en plus des cours de danse.

L'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

En acceptant les Conditions Générales, l'élève consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

L'élève peut à tout moment informer l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à Ecole de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO : 12 rue Sainte Geneviève 63000 Clermont-Ferrand.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. Droit applicable – Juridiction compétente

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

9.2. Disponibilité des Conditions Générales

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de l'école de danse A Contretemps - Annabelle REGNAUT-MILAZZO, à l'adresse suivante : <https://www.acontretemps-annabelle.com>

Il peut être téléchargé, enregistré et imprimé par l'élève à tout moment.

